

INSPECTION DU TRAVAIL : RESTEZ PRÊT À UNE VISITE SURPRISE

1

Tenir à jour tous les documents

Il est important d'avoir toujours à disposition et à jour les documents obligatoires : registres, documents relatifs aux conditions de travail, documents contractuels, DUERP, déclarations d'embauche...



Tenir à jour l'affichage légal

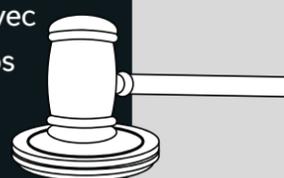
L'inspection du travail vérifie ce point en s'assurant que l'affichage obligatoire est tenu à jour : règlement intérieur, coordonnées services de secours, inspection du travail...

2

3

Connaitre vos droits et obligations

L'inspection du travail va s'assurer que vous êtes en adéquation avec le Code du Travail. Il est donc important que vous connaissiez vos droits et obligations avant la venue de l'agent de contrôle.



S'assurer des conditions de travail

Assurez-vous que les salariés ont droit à des conditions de travail conformes aux règles en vigueur : durée maximale du travail, repos, congés payés....

4

5

Vérifier les équipements de sécurité

L'inspection du travail s'assure de la sécurité des travailleurs. Ils peuvent donc contrôler le registre de sécurité, s'assurer que les équipements sont en bon état de fonctionnement et que les salariés ont reçu une formation en matière de sécurité.



Et aussi....

Avoir la bonne attitude

L'inspection du travail est aussi là pour vous accompagner et vous conseiller. Soyez disponible, accompagnez le dans la visite, échangez de façon sincère et cordiale.

6

